

**MINISTERE DU TRANSPORT**  
**OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 01/2017**

**RELATIF A LA FOURNITURE ET LA CONFECTION DE TENUES DE TRAVAIL POUR**  
**LE PERSONNEL DE L'OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS**  
**ETE/HIVER 2015/2016**

L'Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP) se propose de lancer un appel d'offres pour la fourniture et la confection de tenues de travail pour le personnel de l'Office de la Marine Marchande et des ports Eté /Hiver 2015/2016.

Les candidats intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le dossier d'appel d'offres, tous les jours ouvrables, dès la parution de cet avis, auprès de :

*Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés*

- **Bâtiment annexe 2060 - La Goulette**

*Tél. : 71 735300 – Fax : 71 735812*

et ce, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **cinquante** (50) Dinars par versement au compte de l'OMMP N° **0300303801150045094** à la Banque Nationale Agricole, agence de la gare maritime - La Goulette et contre un bon de versement de ladite somme provenant de la BNA.

Sous peine de rejet, les offres doivent être présentées conformément à l'article (9) des conditions d'appel d'offres et devront parvenir sous pli fermés et scellés, par voie postale recommandée ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'O.M.M.P contre récépissé au plus tard le **mardi 7 février 2017 à 11H00** au nom de :

*Monsieur Le Président Directeur Général*  
*de l'Office de la Marine Marchande et des Ports*

à l'adresse suivante :

**Office de la Marine Marchande et des Ports**  
**Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette**

Le cachet du bureau d'ordre central de l'O.M.M.P fait foi.

Les participants ayant retiré le cahier des charges sont invités à la séance d'ouverture publique des plis techniques et financières, et ce, le **mardi 7 février 2017 à 15H00**, au secrétariat permanent de la commission des marchés – bâtiment annexe – 1<sup>er</sup> étage.

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

« **A NE PAS OUVRIR**, APPEL D'OFFRES N°01/2017

**RELATIF A LA FOURNITURE ET LA CONFECTION DE TENUES DE TRAVAIL POUR**  
**LE PERSONNEL DE L'OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS**  
**ETE/HIVER 2015/2016**

L'enveloppe extérieure doit contenir obligatoirement les pièces suivantes :

### **Documents administratifs**

1. Fiche des renseignements généraux.
2. L'original ou copie certifiée conforme à l'original de l'attestation de situation fiscale prévue par la législation en vigueur
3. L'original ou copie certifiée conforme à l'original du certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale
4. Déclaration sur l'honneur du soumissionnaire de non influence.
5. Déclaration sur l'honneur présenté par le soumissionnaire attestant qu'il n'était pas un employé au sein de l'OMMP ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.
6. L'original du Volume 1 du cahier des charges (C.C.A.O. + C.C.A.P. + C.C.T.P.+ Fiches Techniques ) avec paraphe et cachet sur chaque page, signature, date et cachet du soumissionnaire sur les pages comportant la mention « signature du soumissionnaire ».
7. L'original de l'extrait de l'inscription du soumissionnaire au registre de commerce

### **Cautionnement provisoire**

Un cautionnement provisoire ou une caution bancaire constituant un cautionnement provisoire d'un montant fixé selon le nombre d'articles auquel le soumissionnaire compte participer :

- Moins de 10 articles : ***deux mille (2000,000) Dinars Tunisiens.***
- Entre 10 et 20 articles : ***trois mille (3000,000) Dinars Tunisiens.***
- Entre 20 et 30 articles : ***quatre mille (4000,000) Dinars Tunisiens.***
- Plus que 30 articles : ***cinq mille (5000,000) Dinars Tunisiens.***

***Les chèques ne sont pas acceptés***

### **Documents techniques**

Les bons de livraison des échantillons des articles remis au bureau d'ordre central de l'OMMP

### **L'offre financière est constituée des documents suivants :**

1. Soumission.
2. Bordereau des prix

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant ***cent vingt (120) jours*** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Toute offre parvenant à l'Office de la Marine Marchande et des Ports après la date limite susmentionnée sera considérée comme nulle et non avenue, de même qu'il ne sera pas tenu compte de toute offre non conforme aux clauses et conditions du dossier d'appel d'offres et de l'avis d'appel d'offres.